



Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse

<http://www.cc-valleedelacreuse.fr>

Siège social :

BP 119
36200 Argenton s/Creuse
02 54 01 09 00
info@cc-valleedelacreuse.fr

Antenne territoriale d'Eguzon :

4 route du Moulin de l'Etang
36270 Eguzon-Chantôme
02 54 47 47 20
antenne.eguzon@cc-valleedelacreuse.fr

Antenne territoriale d'Argenton :

8 rue du Gaz
36200 Argenton s/Creuse
02 54 01 09 00
antenne.argenton@cc-valleedelacreuse.fr

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

n° 180409-ARR-01

portant mise à l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme de Chasseneuil

Vu les articles L.151-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu la délibération du conseil municipal de Chasseneuil en date du 17/12/2014 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de concertation complétée par délibération en date du 07/04/2015 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Chasseneuil en date du 04/11/2015 portant débat sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable ;

Vu la délibération du conseil municipal de Chasseneuil en date du 28/11/2017 actant le transfert de la compétence "gestion des documents d'urbanisme" vers la Communauté de Communes du Pays d'Eguzon - Val de Creuse ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25/11/2016 actant la fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Argenton-sur-Creuse et de la Communauté de Communes du Pays d'Eguzon-Val de Creuse ;

Vu la création au 01/01/2017 de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse en date du 14/12/2017 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme de Chasseneuil et tirant le bilan provisoire de la concertation ;

Vu les avis des personnes publiques associées (PPA) émis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de Chasseneuil arrêté le 14/12/2017 ;

Vu les pièces du dossier composant le projet de Plan Local d'Urbanisme de Chasseneuil soumis à enquête publique ;

Vu l'ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Limoges désignant M. MICHEL Benoît, en qualité de commissaire enquêteur ;

Le Président de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse arrête :

Article 1er :

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Chasseneuil pour une durée de 30 jours, du mercredi 2 mai 2018 inclus jusqu'au samedi 2 juin 2018 inclus.

Argenton sur Creuse - Bâdecon le Pin - Beraize - Bazaiges - Bouesse - Cezulmont - Celon - Chasseneuil - Chavin - Cuzion - Eguzon

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/04/2018

Application agréée E-qualite.com

Le Menoux - Le Pechereau - Le Pont Chrétien Chabernet - Mosnay - Poinniers - Saint Gaultier - Saint Marcel - Tendu - Velles

Article 2 :

M. MICHEL Benoît a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le président du Tribunal administratif de Limoges.

Article 3 :

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront disponibles en mairie de Chasseneuil aux jours et heures habituels d'ouverture. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête. Les pièces du dossier sont également mises à la disposition du public, pour information, sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse : www.cc-argenton.fr. Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique au siège de la Communauté de Communes aux jours et heures habituels d'ouverture.

Article 4 :

Le public pourra adresser ses observations écrites, par voie postale ou par voie électronique à l'adresse mail mairie.chasseneuil.berry@wanadoo.fr, au commissaire enquêteur en mairie de Chasseneuil.

Article 5 :

Le commissaire enquêteur recevra en mairie pour 3 permanences :

- Mercredi 2 mai 2018, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, en mairie de Chasseneuil
- Mercredi 16 mai 2018, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, en mairie de Chasseneuil
- Samedi 2 juin 2018, de 9 heures à 12 heures, en mairie de Chasseneuil

Article 6 :

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1^{er}, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Président de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse, le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Article 7 :

A l'issue de l'enquête, le public pourra, pendant un an, consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, en mairie de Chasseneuil ou sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse : www.cc-argenton.fr

Article 8 :

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du département de l'Indre, à Monsieur le Président du Tribunal administratif de Limoges et à Monsieur le Directeur de la Direction départementale des territoires de l'Indre.

Article 9 :

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, la commune portera à la connaissance du public, par tous moyens appropriés d'affichage, notamment sur les lieux concernés par l'enquête et, selon l'importance et la nature du projet, de presse écrite ou de communication audiovisuelle, l'objet de l'enquête, les noms et qualités du commissaire enquêteur ou des membres de la commission d'enquête, la date d'ouverture, le lieu de l'enquête et la durée de celle-ci.

A Argenton-sur-Creuse, le 9 avril 2018

Le Président

Vincent MILLAN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Acte publié et transmis en préfecture le 9 avril 2018

REÇU EN PREFECTURE
Le 09/04/2018

Application agréée E-Inquire.com

urs : cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, devant le tribunal administratif de Limoges.